



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58-43-00-60 – e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

PV 15 St et Reg 2

Réunion du 21 juillet 2020

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

Présents : Mme Catherine FONTAINE - MM Alain MONTAGNE – Patrick SABATIER – Jean-Louis TRINQUETTE

Excusés : MM Alain ANASTASIO - Gilbert CUNEAZ

1. COMPOSITION DES DIVISIONS pour la saison 2020/2021

La Commission prend note du **courriel du club de Vergigny en date du 21 juillet 2020** demandant la rétrogradation de leur équipe 1 en division inférieure.

Amende 160 € en application des droits et financiers et amendes – Article 6.31 – Retrait de championnat senior.

Par ailleurs, ces modifications restent soumises à l'approbation du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football.

1.1 Championnat départemental 2

La commission,

- considérant le retrait de l'engagement de l'équipe de Vergigny 1 en départemental 2,
- décide l'accession de l'équipe de Pont sur Yonne 1 (repêché 2^{ème} meilleur 2^{ème} de Départemental 3 - quotient 2,20 contre 2.09 pour l'équipe d'Appoigny 2) **sous réserve de confirmation officielle par courriel au service compétitions du district (plantelme@yonne.fff.fr) au plus tard le 24 juillet 2020.**

1.2 Championnat départemental 3

La commission,

- considérant l'accession de l'équipe de Pont sur Yonne 1 en Départemental 2,
- accède à la demande du club de Vergigny et engage leur équipe 1 en Départemental 3.

2. COMPOSITION DES GROUPES JEUNES

La commission

- prend note de la composition des groupes des compétitions jeunes U18 D1, U15 D1, U13 D1 pour la saison 2020 / 2021 établie par la commission technique en application du règlement des championnats jeunes - classement arrêté à l'issue de la phase automne suite au Covid 19,
- transmet la liste au Comité de Direction pour validation.

U18 départemental 1 (8 équipes engagées)

Aillant Sur Tholon 1 - Appoigny 1 - Auxerre Stade 2 – Avallon FCO 2 – Gron Véron 2 - Joigny 1 – Paron FC 1 - Sens FC 2

U15 départemental 1 (8 équipes engagées)

Aillant sur Tholon 1 - Appoigny/Joigny 2 – Auxerre Sp Citoyens 1 - Auxerre Stade 2 – Gron Véron 2 – GJ Sens 2 - Paron FC 1 – St Clément Onze 1

U13 départemental 1 (8 équipes engagées)

Auxerre AJ 2 – Auxerre Stade 2 – Avallon FCO 1 - GJ Sens 2 – Gron Véron 1 – Joigny 2 – Paron FC 1 – St Clément Onze 1

3. COMPOSITION DU GROUPE FEMININES A 8

La commission prend note de la composition du groupe Féminines à 8 en départemental 1 pour la saison 2020 / 2021 et transmet la liste au Comité de Direction pour validation.

Féminines à 8 départemental 1 (12 équipes engagées)

Appoigny 1 – Auxerre Stade 3 – Avallon FCO 1 – Champigny 1 – Coulanges La Vineuse 1 – Malay Le Grand 1/Charmoy 2 – Monéteau 1/Toucy 1 – Paron FC 1 – Ravières 1/Semur-Epoisses 1 – St Georges 1 – St Sauveur 1/Saints 1* – Serein AS 1/Varennes 1*

*L'engagement de ces ententes est sous réserve de la réception de l'imprimé dûment rempli et validé par la commission.

4. Situation de club

Courriel du club de Chemilly en date du 17 juillet 2020

La commission prend note de l'inactivité totale pour le club de Chemilly sur Yonne pour la saison 2020/2021 et transmet aux services de la LBFC.

5. Ententes

La commission prend note des ententes :

- **FEMININES** – championnat féminin à 8
 - RAVIERES / SEMUR-EPOISSES

6. Dates limites d'engagements

Jeudi 17 septembre :

- Championnats Seniors à 7, U18 à 7, U15 à 7 ;
- Championnat régional 3 Féminines ;
- Championnats U18 D2, U15 D2, U13 D2, U13 D3 ;
- Foot Animation U11 niveau 1 (fort), niveau 2 (faible) ;
- Foot Animation U9 et U7 ;
- U18 F, U15 F, U13 F, Foot Animation (U11 F, U9 F, U7 F) ;
- Championnat Futsal ;
- Challenge de la Convivialité ;
- Loisir seniors F ;
- Loisir Ados U18 à U14 à 8.

Le Président de commission
Patrick SABATIER